

# AGENTS DU SAD DU CCAS DE NICE, MISE EN PLACE DU BADGEAGE ET DÉMATÉRIALISATION DES CONGÉS

Dans le cadre du déploiement de la Gestion Automatisée du Temps de Travail (GATT), la CGT NMCA tient à alerter sur sa mise en place au sein du SAD.

Alors que le SANCA UNSA présente cette mesure comme une avancée, notre syndicat y voit avant tout un outil de contrôle accru des agents, et non un moyen d'améliorer leurs conditions de travail. Ce système de badgeage ne répond en rien aux attentes des agents que ce soit en matière de flexibilité du temps de travail, ou de reconnaissance effective des heures réalisées (paiement ou récupération).

Nous soulignons par ailleurs que les agents du SAD, aides-soignants, aides à domicile et infirmiers, sont déjà soumis à des dispositifs de badgeage chez les bénéficiaires, mis en place dans le cadre de la réforme des SPASAD, afin d'assurer la facturation des interventions. L'ajout d'un dispositif supplémentaire interroge sur son utilité réelle et renforce le sentiment d'un contrôle permanent des personnels.

Concernant la dématérialisation des demandes de congés, nous rappelons que nous n'avons jamais été opposés à l'évolution des outils. Toutefois, le problème de fond demeure inchangé : l'absence de réponse aux demandes prévisionnelles de congés, le risque de non concertation entre les agents et le manque de traçabilité dans le suivi des droits des agents.

La CGT alerte sur le fait que la gestion des congés via un logiciel RH ne saurait être une solution en soi si elle ne s'accompagne pas d'un engagement à répondre aux demandes dans des délais raisonnables, d'un suivi transparent et accessible des droits des agents et d'une réflexion collective au sein des équipes permettant une organisation du service efficace et équitable.

La CGT continuera de défendre des conditions de travail respectueuses des agents, fondées sur la confiance, la reconnaissance du travail réel et l'équité de traitement.

